

FINANCES

Etat prévisionnel de recettes et de dépenses de la Résidence Autonomie de l'Orée du Bois - Décision modificative n°1

1 DOCUMENT - Publié le 13 novembre 2025

CIAS
Communauté d'Agglomération
Intercommunale de l'Orée du Bois

Conseil d'Administration
Séance du 13 novembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1080 boulevard Légal, 71100, Nizy-sur-Orbe

NOM ET PRÉNOM	Présence (X)	Assist. (X)	Représ. (X)
1. Marie Claire BARBERE		X	
2. Régis CHIFFOLET	X		
3. Stéphane de LA VILLE, vice-président	X		
4. Sébastien BENOIT	X		
5. Nicolas BEAUSSE	X		
6. Stéphane LAMPAUD, LA		X	
7. Fabrice LAMPAUD	X		
8. Christophe LEBLANC	X		
9. Fabrice de LA CHAMBRE	X		
10. Martine LUCAS		X	
11. Frédéric MERCIER	X		
12. Stéphane MARTEL	X		
13. Stéphane MARTEL	X		
14. Bernard COTTEAU	X		
15. Pierre L'AMAMON		X	
16. Auguste BARRAUD	X		
17. Alain FORTIN	X		
18. Antoine MEYER	X		
19. Agnès SALLABA	X		
20. Michel SALLABA	X		
21. Jean-Marie BOUTIN	X		
22. Jean-François	X		
23. Christophe	X		
24. Fabrice	X		
25. Jean-Marie	X		
26. Jean-Marie	X		
27. Guy	X		

Adressé par le conseil de Grand Lac, le 13 novembre 2025

Maire : Régis CHIFFOLET
Adjoint au Maire : Stéphane de LA VILLE
Vice-président : Stéphane de LA VILLE
Président : Stéphane de LA VILLE

Président de CIAS Grand Lac : Stéphane de LA VILLE
Adjoint au Président de CIAS Grand Lac : Stéphane de LA VILLE
Vice-président : Stéphane de LA VILLE
Président de la commission budgétaire CIAS : Stéphane de LA VILLE

À l'attention de l'exécutif de la commune de NIZY SUR ORBE

Un dossier de travail en vue de la délibération est mis à disposition des membres du conseil de Grand Lac le 13 novembre 2025 et communiqué à l'exécutif de la commune de NIZY SUR ORBE, en vue de la délibération, aux fins de son avis.

Nizy-sur-Orbe, le 13 novembre 2025

Le Maire,
Régis CHIFFOLET

Le Secrétaire de Mairie,
Cécile FLORENT

Le présent document peut être consulté en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Orée du Bois. Toute réclamation ou demande de renseignements doit être adressée au service de l'Administration, au 1080 boulevard Légal, 71100 Nizy-sur-Orbe. Toute réclamation ou demande de renseignements doit être adressée au service de l'Administration, au 1080 boulevard Légal, 71100 Nizy-sur-Orbe.



2025-11-13_DELIB6.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 4,1 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.